


Informations de base	
2017/2733(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le financement des partis politiques et des fondations politiques au niveau européen Subject 1.20.01 Droits politiques, vote et éligibilité 8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/06/2017	Débat en plénière		
15/06/2017	Décision du Parlement	T8-0274/2017	Résumé
15/06/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2733(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0405/2017	14/06/2017	
Proposition de résolution		B8-0406/2017	14/06/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0274/2017	15/06/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)574	20/11/2017		

Résolution sur le financement des partis politiques et des fondations politiques au niveau européen

2017/2733(RSP) - 15/06/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE et Verts/ALE sur le financement des partis politiques et des fondations politiques au niveau européen.

Les députés ont déploré les nombreuses failles du [règlement \(UE, Euratom\) n° 1141/2014](#), en particulier pour ce qui est du niveau de cofinancement (ressources propres) et de la possibilité pour les députés au Parlement européen d'être membres de plusieurs partis. Ils ont demandé à la Commission d'examiner ces failles et de **présenter rapidement une proposition de révision dudit règlement**.

Le Parlement a rappelé la contribution des partis et fondations politiques transnationaux à la formation d'une plus grande conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union. Il a déclaré que le financement de ces partis et fondations devrait soutenir des activités politiques conformes aux principes de l'Union, être transparent et ne pas donner lieu à des abus.